



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Graves manques de moyens dans les services de pédiatrie

Question écrite n° 24268

Texte de la question

M. Alexis Corbière attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les graves manques de moyens qui affectent les services de pédiatrie, notamment dans la ville de Bagnolet. Depuis plusieurs années, les centres de protection maternelle et infantile (PMI) de Bagnolet souffrent d'un grave manque de pédiatres et de puéricultrices. Ces carences induisent une impossibilité pour les usagers d'obtenir une consultation et donc, d'accéder à des soins et conseils répondant à leurs besoins. Au centre Adelaïde Lahaye, toutes les consultations viennent d'être annulées en raison de l'absence de pédiatre jusqu'à janvier 2020. Les familles, touchées par cette problématique, se sont mobilisées pour interpeller la mairie et le conseil départemental, lesquels se sont engagés en annonçant des recrutements. Le département de Seine-Saint-Denis est loin d'être un cas isolé. La pénurie de pédiatres impacte l'intégralité du territoire national avec les conséquences dramatiques qu'elles entraînent pour les familles. Selon l'Association française de pédiatrie ambulatoire, la France compte trois fois moins de pédiatres que la moyenne de l'Union européenne, soit un médecin spécialiste pour 6 000 enfants. En Île-de-France, à cette crise s'ajoute celle du manque d'internes qui jouent pourtant un rôle essentiel dans la prise en charge des enfants des services pédiatriques. La période est très à risque avec l'arrivée des bronchiolites démultipliant les besoins de prise en charge de nourrissons. Cela appelle à une vigilance accrue. Les centres PMI et les services de pédiatrie se voient pourtant confiés des missions fondamentales pour les familles. Ils sont chargés du suivi des enfants, avant et après leur naissance, jusqu'à l'âge de six ans. Les familles peuvent donc s'y rendre et bénéficier de soins et de conseils. Or en raison du manque de pédiatre, des usagers se retrouvent contraints de se tourner vers le secteur privé, pour des consultations facturées jusqu'à soixante euros. Cette situation porte gravement atteinte à l'égalité d'accès aux soins et aux impératifs de santé publique qui en découlent. Il lui demande donc les mesures urgentes qu'elle entend prendre pour remédier à ces graves manques de moyens, et ce afin d'éviter une potentielle crise sanitaire au vu de l'approche de la saison hivernale.

Données clés

Auteur : [M. Alexis Corbière](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24268

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 20 janvier 2020

Question publiée au JO le : [5 novembre 2019](#), page 9725

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)